

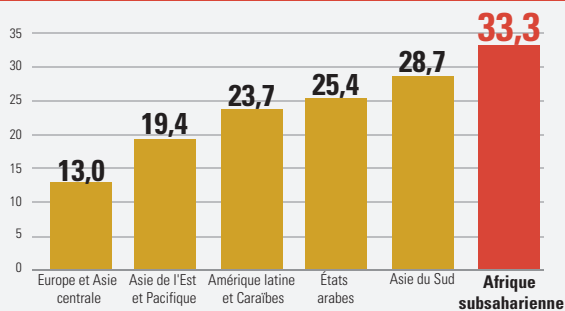
Faits saillants concernant les inégalités et le développement humain en Afrique

1 Entre 2000 et 2010, l'Afrique subsaharienne a connu une croissance plus rapide de son indice de développement humain, qui progressait au rythme annuel de **1,68 % en moyenne**. Cela dit, ces progrès sont inégalement répartis d'un pays ou d'un groupe à l'autre.

2 Entre 2010 et 2014, plus de **90 % des pays d'Afrique subsaharienne ont réduit les inégalités en matière de santé** ; près de **la moitié les a réduites dans le domaine de l'éducation** ; et moins de **40 % ont réduit les inégalités de revenus**.

3 La perpétuation **des inégalités de résultats en matière de revenus, de santé et d'éducation** est liée à des combinaisons complexes **de normes sociales discriminatoires** (en particulier à l'égard des femmes) et à **une répartition biaisée des prestations de services**.

4 La perte de développement humain potentiel due aux inégalités est plus élevée en Afrique subsaharienne que dans toute autre région du monde



5 Les inégalités entre les genres et le développement humain sont inversement corrélés

Les pays présentant un niveau d'inégalité de genre plus faible (p. ex., Maurice, Algérie et Afrique du Sud) affichent généralement des niveaux de développement humain plus élevés alors que ceux qui enregistrent des niveaux d'inégalité de genre plus élevés (p. ex., République centrafricaine, Tchad et Niger) présentent des niveaux de développement humain plus faibles.

6 La lutte contre **les causes profondes de l'inégalité de genre** est un moyen d'améliorer la vie **des hommes et des femmes**.

7 Investir dans **l'épanouissement des jeunes, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes** et renforcer **la résilience économique, sociale, politique et environnementale** sont **des mesures cruciales pour accélérer le développement humain**.

11

Inégalité, genre et développement humain en Afrique

SHANTANU MUKHERJEE, ANGELA LUSIGI, EUNICE KAMWENDO ET ASTRA BONINI

11.1 Introduction

L'Afrique subsaharienne a enregistré des progrès impressionnants sur le plan du développement humain au cours des 25 dernières années. En effet, selon l'Indice du développement humain (IDH), utilisé comme unité de mesure du développement, depuis l'an 2000, l'Afrique subsaharienne a connu un essor plus rapide que toutes les autres régions du monde, avec une progression de 1,68 % entre 2000 et 2010, et de 0,94 % entre 2010 et 2014 (PNUD 2015a). Dans certains pays, comme le Rwanda, l'Éthiopie et le Mozambique, cette augmentation a été particulièrement remarquable.

Parallèlement, l'inégalité est devenue un défi central pour la région, comme pour toutes les autres régions du monde. Les progrès ont été hétérogènes d'un pays à l'autre et entre les divers groupes socio-économiques, et des individus sont toujours en proie à de graves privations. L'inégalité de revenus est un aspect important de l'inégalité, mais les tendances en la matière ne reflètent qu'une partie de la réalité. La pleine réalisation du potentiel humain pour tous exige également que l'on tienne compte des inégalités dans l'accès aux ressources autres que le revenu, notamment les services de base comme la santé et l'éducation, la participation politique ainsi que l'accès à la propriété et aux ressources financières. Se pose, en outre, la question des groupes qui pâtissent systématiquement d'un accès moindre aux sources de revenus et autres ressources. Les femmes et les filles en particulier sont en moyenne davantage exposées aux privations que les hommes dans tous les pays de la région. Assurer aux jeunes filles et aux femmes l'égalité d'accès aux opportunités et aux services aurait une incidence positive considérable sur les avancées au titre du développement humain global en Afrique subsaharienne.

Ce chapitre utilise le cadre du développement humain pour examiner l'ampleur et la nature des inégalités en Afrique subsaharienne. Il souligne la complexité et la nature multidimensionnelle des inégalités dans la région, en insistant tout particulièrement sur l'inégalité de genre, et met en évidence les mesures publiques susceptibles de pallier les lacunes en la matière. La section 11.2 présente le paradigme du développement humain et fournit un aperçu de l'inégalité dans les dimensions clés du développement humain. Cette section décrit également quelques-uns des moteurs de l'inégalité concernant ces dimensions et les interdépendances entre les inégalités relevant de ces différentes dimensions (par exemple s'agissant de l'éducation et des revenus). La section 11.3 expose les tendances mondiales et régionales des inégalités suivant l'Indice de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI). La section 11.4 explore les tendances de l'inégalité par sous-région en

Afrique et identifie certains défis majeurs pour les pays en ce qui concerne l'inégalité liée au genre. Enfin, la section 11.5 s'inspire de l'analyse précédente pour définir des priorités de politiques afin de réduire les inégalités en Afrique subsaharienne.

11.2 Interactions et moteurs de l'inégalité de revenus et du développement humain

11.2.1 Intersection de l'inégalité de revenus et du développement humain

Le paradigme du développement humain place les individus au centre du développement. De ce point de vue, «l'objectif du développement est d'instaurer un environnement propice pour que les individus aient des vies longues, saines et créatives.» (PNUD, 1990). Cela implique un élargissement des libertés politiques et une garantie des droits fondamentaux de l'homme. Toutes les personnes devraient posséder des connaissances et les capacités pour pouvoir choisir parmi un éventail d'options accessibles afin d'améliorer leur bien-être à chaque étape de l'existence. En termes simples, le développement humain consiste à élargir les choix des individus en améliorant leurs capacités, en élargissant leurs perspectives et en levant les barrières sociales, culturelles et politiques qui pourraient entraver leur liberté d'action.

Assurer l'équité et les opportunités universelles pour toutes les personnes de cette génération et des générations suivantes afin qu'elles puissent réaliser leur plein potentiel est une notion fondamentale dans le paradigme du développement humain. Les premiers rapports sur le développement humain mettent l'accent sur l'universalisme et la nécessité de tendre vers un monde où «aucun enfant [n'est] privé d'une éducation, où aucun être humain [n'est] privé des soins de santé et où tous [peuvent] développer leurs capacités potentielles» (PNUD, 1994). Ces rapports soulignent également le fait que toutes les personnes doivent jouir de droits économiques, sociaux et politiques qui leur permettent de faire des choix en accord avec leurs propres valeurs et leurs aspirations. La pleine réalisation de tous les êtres humains de leur plein potentiel exige une prise en compte par les politiques publiques des inégalités de ressources liées ou non aux revenus, y compris dans les services de base tels que la santé et l'éducation, la participation politique et l'accès à la propriété et aux ressources financières.

Au cours des 25 dernières années, de nombreux progrès ont été réalisés sur beaucoup d'aspects du développement humain. Les gens vivent plus longtemps et mènent une vie plus saine et plus créative. Ils sont mieux informés et ont accès aux ressources nécessaires pour bénéficier d'un niveau de vie décent. De plus en plus d'enfants sont scolarisés, les revenus sont plus élevés et davantage de personnes vivent sous des régimes démocratiques qui autorisent une plus grande mobilisation politique. En Afrique subsaharienne, le nombre d'enfants inscrits dans l'enseignement primaire a augmenté de 19 % entre 1990 et 2015 et la mortalité infantile a chuté de 178,5 à 91,2 décès pour 1 000 naissances vivantes durant la même période (PNUD, 2015a). Un progrès impressionnant dans la réduction de la pauvreté a été accompli en Gambie (une baisse de 32 % depuis 1990), au Burkina Faso, au Niger, au Swaziland, en Éthiopie, en Ouganda et au Malawi (CEA, 2015). Pourtant, dans bien des cas, les progrès dans la région sont marqués par des niveaux élevés d'inégalités, dans le domaine de la santé, de l'éducation et des revenus, et au niveau des capacités nécessaires pour influencer le changement. Ces avancées n'ont pas été universelles et de nombreuses personnes sont encore privées des moyens de subsistance les plus fondamentaux.

Il existe des différences significatives entre les femmes et les hommes en ce qui concerne le développement humain, tel que mesuré par l'IDH. Il en est ainsi même si les femmes dans cette région du monde ont une espérance de vie plus élevée que les hommes. Une grande partie de cet écart est due au fait que le revenu

des femmes est loin d'être égal à celui des hommes et que le niveau d'éducation des femmes adultes est bien inférieur à celui des hommes adultes. En 2014, le revenu national brut (RNB) moyen par habitant pour les femmes était de 2 626 dollars contre 4 148 dollars pour les hommes (PNUD, 2015a). Et cela en dépit d'un taux d'activité relativement élevé chez les femmes en Afrique subsaharienne (65,4 %) par rapport aux autres régions du monde. La différence de revenus entre les hommes et les femmes est en partie liée à la nature du travail fourni par celles-ci. En effet, les femmes assument généralement une part disproportionnée du travail non rémunéré effectué dans le foyer. Et même quand elles ont un travail rémunéré, elles sont plus susceptibles d'occuper des emplois vulnérables et informels que les hommes.

Les personnes pauvres au bas de l'échelle des revenus, principalement des femmes et des filles, subissent souvent des privations dans plusieurs autres domaines du développement humain, ce qui a des répercussions sur leur mobilité socio-économique. Dans toutes les régions, les enfants issus du quintile le plus pauvre risquent davantage de mourir avant leur cinquième anniversaire que les enfants du quintile le plus riche. En Afrique subsaharienne, le taux de mortalité infantile est d'environ 67 % plus élevé dans le quintile le plus pauvre. Ces enfants sont également presque deux fois plus susceptibles de présenter des retards de croissance dus à la malnutrition chronique (PNUD, 2013a). Des écarts similaires peuvent être observés dans l'éducation. Les enfants des familles du quintile le plus riche de la région ont 60 % plus de chance de terminer l'école primaire que les enfants du quintile le plus pauvre. Les filles sont encore moins susceptibles que les garçons de terminer l'école primaire (*ibid.*).

Les privations dans les domaines de l'éducation et de la santé sont plus flagrantes dans les zones rurales que dans les zones urbaines. En Afrique subsaharienne, 77 % des femmes vivant en milieu urbain ont accès aux soins de santé maternelle contre seulement 38 % des femmes des zones rurales. À l'échelle mondiale, près de la moitié des habitants ruraux n'ont pas accès à des installations sanitaires améliorées, tandis que seulement 18 % de personnes vivant dans des zones urbaines en sont privées. Les enfants des zones rurales sont également moins susceptibles d'être scolarisés — à l'échelle mondiale, il y a deux fois plus d'enfants non scolarisés en milieu rural qu'en milieu urbain (NU, 2015). Parallèlement, les niveaux des inégalités de revenus et d'accès aux services, aux infrastructures et aux opportunités sont plus élevés dans les milieux urbains. Les populations des bidonvilles, qui constituent 63 % de la population urbaine dans la région, sont privées de nombreux services et opportunités de base (ONU-Habitat, 2013).

Il existe également des inégalités dans l'accès à l'information et à la technologie, des outils clés pour permettre aux gens de renforcer leurs capacités. En Afrique, seulement une personne sur cinq a accès à Internet (ITU, 2015). Les femmes sont touchées de façon disproportionnée par le manque d'accès à Internet dans les pays en développement, et sont 16 % de moins que les hommes à l'utiliser (UIT, 2013). Cette fracture numérique peut entretenir les inégalités d'accès à l'emploi et à l'éducation, et dans certains cas, limiter même les possibilités de participation à la vie politique.

Surmonter les inégalités de revenus et donner aux femmes les moyens de participer au marché de l'emploi et d'exercer des emplois de qualité constitue un moyen de faire en sorte que toutes les personnes aient la possibilité de réaliser leur plein potentiel dans la vie. Néanmoins, du point de vue du développement humain, il existe de nombreuses autres inégalités qui méritent l'attention des pouvoirs publics. Par exemple, un accès plus équitable aux services de santé, à l'éducation et à l'information, et l'égalité des droits pour participer aux décisions politiques peuvent considérablement élargir l'éventail des choix offerts aux individus, en particulier aux plus défavorisés (les femmes, les populations pauvres et celles vivant dans les zones rurales).

11.2.2 Inégalités de revenus et développement humain durable

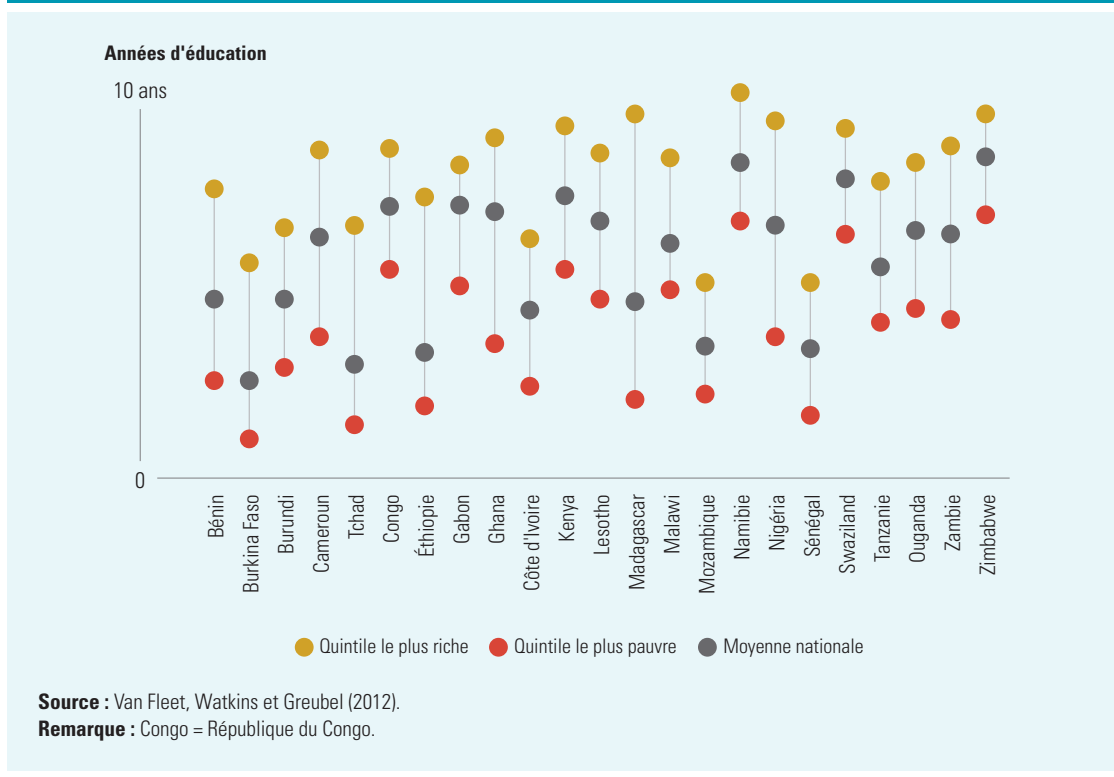
L'inégalité de revenus peut renforcer les inégalités dans les domaines de la santé et de l'éducation, ainsi que dans l'emploi, la participation à la vie politique et la sécurité. Ces inégalités qui se superposent perpétuent l'exclusion et les privations tout au long de la vie et d'une génération à l'autre. Comme indiqué précédemment, les quintiles les plus pauvres de la population sont souvent ceux qui ont le moins accès aux soins de santé et d'éducation.

L'accès à des services de santé de qualité est souvent limité pour les personnes pauvres. Les disparités dans l'accès aux soins entre les différents groupes de revenus peuvent entraîner des écarts en matière de santé entre ceux-ci. Ainsi, en Zambie, les populations pauvres sont moins susceptibles d'avoir accès aux hôpitaux publics en raison d'obstacles financiers et matériels, bien qu'elles en aient plus besoin que les autres groupes de revenus. Ces populations sont également plus enclines à utiliser les établissements de soins de santé primaires tels que les cliniques, qui disposent de moins de ressources (Phiri et Ataguba, 2014). En Afrique du Sud, la prévalence du VIH est plus élevée parmi les groupes socio-économiques les plus pauvres. Cela peut être lié en partie au manque d'accès à l'information et aux tests de dépistage du VIH/sida. Dans une étude, seulement 20,5 % des pauvres déclarent avoir accès aux informations sur le VIH/sida contre 79,5 % des personnes issues de groupes jouissant d'un meilleur statut socio-économique (Wabiri et Taffa, 2013). Les personnes qui vivent dans des communautés pauvres courent également plus de risques de mourir de maladies non transmissibles, comme le cancer des poumons, le diabète et les maladies cardiovasculaires. Ceci est dû à un cumul d'inégalités, face aux risques aussi bien qu'en termes d'accès aux soins de santé (pour bénéficier d'un diagnostic et d'un traitement en temps opportun), deux types de facteurs liés au niveau socio-économique (Di Cesare *et al.*, 2013).

Des tendances similaires sont observées dans l'accès à l'éducation. Un nombre anormalement important de personnes démunies souffrent d'un déficit d'accès à l'enseignement, notamment au-delà des niveaux primaire et secondaire. Au Ghana, par exemple, des corrélations positives sont constatées entre l'incidence de la pauvreté et les inégalités dans l'éducation, qui touchent encore plus les filles et les habitants des zones rurales (Senadza, 2012). La situation est similaire dans plusieurs autres pays de la région. Une étude récente du Brookings Center for Universal Education intitulée Africa Learning Barometer révèle que les filles pauvres qui fréquentent les écoles des communautés rurales de la région ont beaucoup moins de chance que tous les autres enfants d'acquérir des compétences essentielles telles que la lecture, l'écriture et les mathématiques. Cette étude montre que les personnes peu instruites ayant à leur actif moins de deux ans de scolarisation sont moins enclines à apprendre (voir figure 11.1) (Agbor, 2012). Les inégalités de chances d'éducation, tout comme dans le domaine des soins de santé, sont liées à la pauvreté et au niveau d'accès inférieur pour les filles, les femmes et les personnes vivant en milieu rural.

Les inégalités de revenus, les inégalités entre hommes et femmes et les disparités entre zones rurales et urbaines, s'amplifient d'une génération à l'autre, car le manque d'accès à une éducation de qualité et aux soins de santé limite la possibilité de bénéficier de moyens de subsistance plus sûrs. En effet, des études menées dans un certain nombre de pays montrent que les niveaux de scolarité et de revenu des parents constituent deux des éléments prédictifs du niveau de scolarité des enfants (Duncan et Murnane, 2011). À l'heure où il est de plus en plus essentiel de disposer de compétences avancées pour travailler dans tous les secteurs et toutes les régions à travers le monde, de telles inégalités en termes d'éducation se traduisent ultérieurement par des inégalités de revenus (Autor, 2014). En Afrique du Sud, les pères transmettent à leurs fils les trois cinquièmes de leurs avantages sur le plan des revenus, qui s'expliquent en grande partie par leur niveau d'éducation (Piraino, 2015). Au Sénégal, l'éducation des parents est aussi clairement associée au

FIGURE 11.1 Disparités dans l'éducation entre riches et pauvres en Afrique subsaharienne, 2010



niveau de vie de leurs enfants, une fois arrivés à l'âge adulte, et le niveau d'éducation des mères a un effet positif bien supérieur à celui des pères (Lambert, Ravallion et Van de Walle, 2014).

Dans des sociétés fortement inégalitaires, la mobilité intergénérationnelle est limitée. Le niveau d'éducation, de revenu et de santé des parents peut considérablement influencer sur les perspectives de leurs enfants, à moins que des interventions des pouvoirs publics n'améliorent les possibilités de mobilité. Ceci est particulièrement important pour les filles et les habitants des zones rurales, où le faible niveau d'accès à une éducation et à des soins de santé de qualité se fait ressentir plus fortement. Dans cette optique, le développement humain des générations futures dépendra des mesures prises aujourd'hui pour lutter contre les multiples dimensions de l'inégalité.

11.2.3 Moteurs de l'inégalité dans le développement humain

La perpétuation des inégalités de revenus, de santé et d'éducation est liée à des combinaisons complexes de normes sociales et de modes de prestation de services discriminatoires, auxquels s'ajoutent parfois des risques de conflit, entre autres facteurs. Les niveaux élevés de pauvreté et d'inégalité combinés aux asymétries dans l'accès aux services de santé et d'éducation sont problématiques. Aujourd'hui, de nombreux pays d'Afrique subsaharienne ressentent encore les effets des réductions budgétaires opérées dans l'éducation et les services de santé durant les années 1980 et 1990. C'est particulièrement le cas dans les zones rurales où les restrictions ont été les plus importantes et ont concerné davantage les filles, souvent contraintes de renoncer à l'éducation lorsque les familles ne peuvent pas se permettre d'envoyer tous leurs enfants à

l'école (Ombati et Mokuia, 2012). Les dépenses de santé et d'éducation avantagent souvent de manière disproportionnée les populations les plus aisées. C'est le cas au Ghana, en République-Unie de Tanzanie et en Afrique du Sud, où les services de santé ciblent davantage les populations riches même si la charge de morbidité est bien plus lourde pour les populations à faibles revenus (Mills *et al.*, 2012). Il s'avère que la participation à la vie démocratique pourrait contribuer à orienter les politiques et les dépenses publiques en faveur d'une amélioration des résultats de santé et d'éducation. Il existe une forte corrélation entre l'indice de démocratie 2015 établi par The Economist Group et l'IDH (0,60), qui indique que lorsque les citoyens ont plus de poids dans les décisions les concernant, le développement humain global s'en trouve renforcé.

Des études ont montré que l'un des leviers les plus efficaces pour rectifier les inégalités de chances dans la région est l'amélioration de l'accès à l'éducation, y compris l'accès à l'enseignement technique, professionnel et entrepreneurial qui accroît les compétences et l'employabilité (Anyanwu, Erhijakpor et Obi, 2016). Des systèmes d'éducation et de santé de qualité pour l'ensemble de la population sont essentiels. Il est peu probable que l'accès à l'enseignement public réduise les inégalités si les enseignants sont mal formés, si la taille des classes est inadéquate et les ressources limitées. Dans ce cas, les enfants des familles riches ont toutes les chances d'aller dans des écoles privées et de bénéficier d'une scolarité de meilleure qualité que celle du système public, ce qui perpétue les inégalités. Par exemple, au Kenya, après l'introduction du programme d'enseignement primaire gratuit (*Free Primary Education*, FPE) en 2003, la proportion d'enfants fréquentant des écoles primaires privées a augmenté de 7 points de pourcentage en 2007, comme conséquence de la réaction des parents devant la qualité de l'enseignement public (Nishimura et Yamano, 2013).

Les normes et les traditions sociales peuvent aussi engendrer des inégalités en limitant les possibilités offertes aux femmes et aux minorités. Par exemple, les traditions imposant aux femmes et aux filles une charge disproportionnée de travail non rémunérée au foyer limitent leurs perspectives par rapport aux hommes et aux garçons (PNUD, 2015a). Selon les enquêtes sur l'emploi du temps réalisées dans les pays en développement, les répartitions traditionnelles des tâches attribuent aux femmes plus des trois quarts du temps du travail non rémunéré dans le foyer. Au Mali, les hommes consacrent 21 minutes par jour à des tâches non rémunérées alors que les femmes y consacrent 241 minutes, soit 10 fois plus que les hommes, tandis que ces derniers n'accomplissent que 42 % de plus de travail rémunéré que les femmes (*ibid.*). Cette contribution disproportionnée des femmes aux travaux non rémunérés réduit le temps dont elles disposent pour l'éducation et les activités qui renforcent leur préparation au marché du travail. Elle limite également le temps qu'elles peuvent investir dans un travail rémunéré. Les femmes pâtissent également d'un accès limité aux soins de santé en raison des normes, qui réduisent leur pouvoir décisionnel au sein de la communauté et du foyer. En Tanzanie, au Ghana et en Ouganda, les enquêtes indiquent qu'elles sont moins susceptibles d'utiliser les services de santé maternelle lorsqu'elles vivent dans des zones relativement tolérantes à la violence à l'encontre des femmes (Adjiwanou et LeGrand, 2014). De plus, lorsque les normes traditionnelles encouragent les mariages et les grossesses précoces, les filles quittent l'école tôt et ratent les occasions d'étoffer leur éducation et d'acquérir des compétences qui pourraient leur permettre d'envisager d'autres moyens de subsistance.

Les conflits restent un obstacle à la lutte contre les inégalités dans de nombreux pays et communautés, bien que le nombre de pays en conflit en Afrique subsaharienne ait diminué ces 15 dernières années. Lorsque les individus vivent dans la peur de la violence (réelle ou perçue), leurs capacités à effectuer librement des choix et à bénéficier d'opportunités sont réduites. Les personnes peuvent aussi redouter de quitter leur foyer ou leur communauté, ce qui limite le travail, l'accès aux services de santé et à l'enseignement. Lorsque les parents craignent pour la sécurité physique et sexuelle de leurs filles, ils ont davantage tendance à ne pas les scolariser (Pinheiro, 2006). La violence peut amplifier les inégalités existantes au sein des

sociétés lorsque certains groupes sont les cibles d'actes de violence. Par exemple, les femmes et les minorités sexuelles, ethniques et religieuses sont davantage exposées aux menaces de violence, réelles ou perçues, ce qui restreint disproportionnellement leurs perspectives (Stewart, 2008). Dans les zones touchées par les conflits, les déficiences dans l'accès aux services et aux moyens de subsistance peuvent avoir des effets durables, entravant le potentiel humain. Cela peut aboutir à des inégalités géographiques sur divers aspects du développement humain. Une action ciblée en faveur des populations touchées par les conflits peut contribuer à réduire ces disparités et à favoriser les progrès vers la paix et la cohésion sociale.

11.3 Mesure de l'inégalité en matière de développement humain

11.3.1 Indice du développement humain ajusté aux inégalités

Reconnaissant que l'inégalité constitue un défi central pour le développement humain durable, le rapport sur le développement humain (RDH, 2010) du PNUD a introduit un nouvel indice pour suivre les niveaux d'inégalité concernant différentes dimensions du développement humain. L'IDH ajusté aux inégalités (IDHI) est un indice composite mesurant l'inégalité dans les trois dimensions de l'IDH : la capacité à vivre longtemps et en bonne santé, l'accès aux connaissances et un niveau de vie décent. Il évalue les inégalités en « réduisant » la valeur moyenne de chaque dimension en fonction de son degré d'inégalité. En cas d'égalité parfaite, l'IDH et l'IDHI affichent les mêmes valeurs. Si la répartition des revenus, la couverture des services de santé et/ou d'éducation sont inégales, l'IDHI est inférieur à l'IDH. Plus le niveau d'inégalités est élevé dans une société, plus l'écart entre l'IDH et l'IDHI est grand. En ce sens, l'IDHI donne une indication du niveau réel de développement humain (tenant compte des inégalités), tandis que l'IDH représente le développement humain « potentiel », qui pourrait être atteint en l'absence d'inégalités. La perte de développement humain potentiel, due aux inégalités, est la différence entre l'IDH et l'IDHI, exprimée sous forme de pourcentage.

L'IDHI est calculé à l'aide des indicateurs et sources de données suivants¹:

- La couverture de santé est calculée à partir des écarts d'espérance de vie, sur la base des données des tableaux de vie abrégés du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES).
- La répartition de l'éducation est calculée à partir des écarts de durée moyenne des études scolaires, sur la base de données issues d'enquêtes diverses menées auprès des ménages.
- La répartition des revenus est calculée à partir des données relatives aux écarts du revenu disponible des ménages ou de la consommation par habitant provenant d'enquêtes diverses menées auprès des ménages.

Les données liées à ces dimensions sont utilisées pour calculer un indice d'Atkinson sur l'inégalité². Les mesures d'Atkinson établies pour chaque dimension servent à ajuster les dimensions respectives de l'IDH concernant l'inégalité. Ces dimensions ajustées sont ensuite regroupées à l'aide d'une moyenne géométrique pour déterminer l'IDHI (Alkire et Foster, 2010 ; Foster, Lopez-Calva et Szekely, 2005 : 1).

¹ Voir Notes techniques du Rapport sur le développement humain (PNUD, 2015b) pour plus de détails.

² L'IDHI s'appuie sur les mesures de l'inégalité selon Atkinson (1970) et fixe le paramètre d'aversion égal à 1,1. La mesure de l'inégalité est $A = 1 - g/\mu$, où g est la moyenne géométrique et μ la moyenne arithmétique de la répartition.

11.3.2 Modélisation de l'état de l'inégalité dans le développement humain entre les régions

L'IDHI est un outil efficace pour l'analyse de l'inégalité, qui révèle les tendances et les modèles susceptibles d'orienter l'élaboration des politiques. L'IDHI indique que l'inégalité est l'un des principaux obstacles aux progrès liés au développement humain, entraînant une perte globale de 22,8 % du potentiel de développement humain au niveau mondial. Le classement de certains pays figurant en tête de peloton de l'Indice du développement humain chute considérablement lorsque l'inégalité est prise en compte, à l'instar des États-Unis (environ 20 places), de la République de Corée (environ 19 places) et du Chili (environ

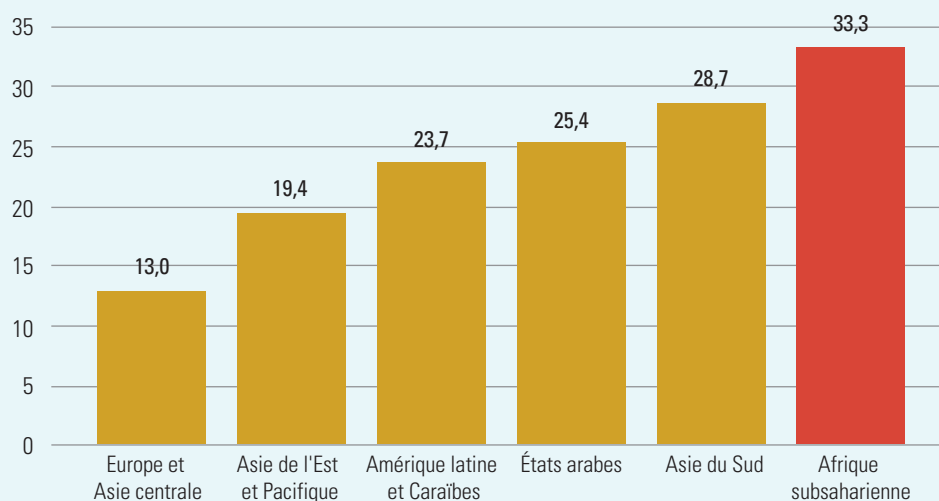
TABLEAU 11.1 Perte de développement humain liée aux inégalités par niveau de développement

Groupe de développement humain	Perte moyenne de l'IDH liée à l'ajustement des inégalités (%)
Niveau très élevé de développement humain	12,1
Niveau élevé du développement humain	19,4
Niveau moyen du développement humain	25,8
Niveau faible du développement humain	32,0

Source : PNUD, 2015a ; PNUD, 2015b.

13 places) en 2014. Pour les pays en développement, la perte moyenne dans l'IDH liée aux inégalités est de 25,7 %. La perte est plus élevée dans les pays à faible développement humain, ce qui indique que les niveaux de développement humain sont non seulement bas, mais qu'ils sont aussi extrêmement inégaux (voir tableau 11.1).

FIGURE 11.2 Perte globale de l'IDH (%) liée aux inégalités



Source : PNUD, 2015a.

En Afrique subsaharienne, la perte du potentiel humain liée aux inégalités est de 33 %. En Asie du Sud et dans les États arabes, elle est supérieure à 25 % (voir figure 11.2). Dans quatre pays (République centrafricaine, Comores, Namibie et Sierra Leone), l'IDHI est inférieur de plus de 40 % à l'IDH, dans 35 autres pays, il est inférieur de 30 à 40 %.

Aujourd'hui, la préoccupation du public à l'égard des inégalités se concentre principalement sur le revenu, mais l'IDHI montre que globalement, au regard de l'indice d'inégalité d'Atkinson, les inégalités en matière d'éducation sont les plus élevées (27 %), devant les inégalités en termes de revenus (24 %) et de santé (17 %). Les inégalités dans le domaine de l'éducation sont les plus marquées en Asie du Sud (42 %), puis dans les États arabes (39 %) et en Afrique subsaharienne (35 %). Elles attirent moins l'attention que les inégalités de revenus, mais sont probablement plus inquiétantes sur le plan du développement à long terme, comme mentionné précédemment. Les inégalités en matière de santé sont plus importantes en Afrique subsaharienne (37 %) qu'en Asie du Sud (24 %). Les inégalités de revenus les plus criantes sont en Amérique latine et aux Caraïbes (35 %), suivies par l'Asie de l'Est et le Pacifique et l'Afrique subsaharienne (27 %). Ce constat est en adéquation avec les coefficients de Gini, qui sont aussi plus élevés pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Banque mondiale, 2015).

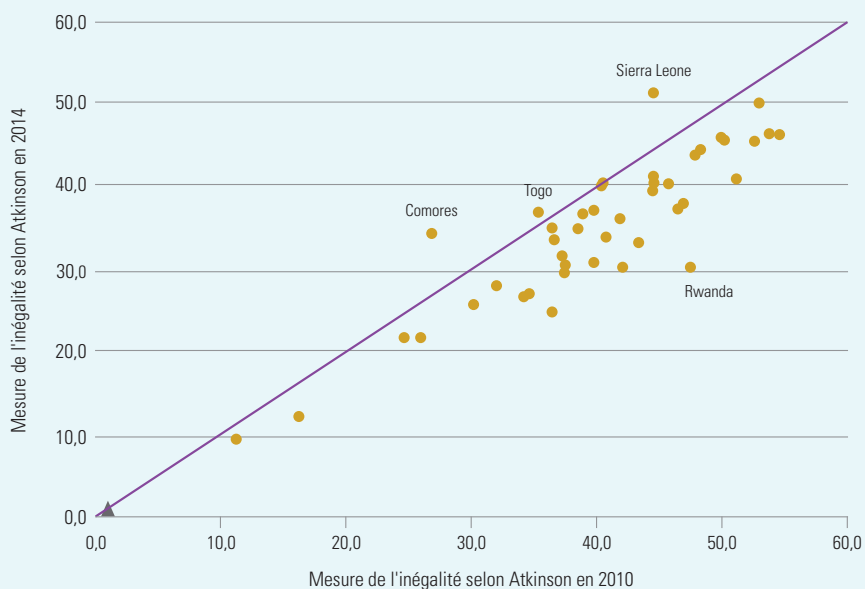
Les tendances du changement observées au cours des dernières années augurent bien pour l'avenir à condition que les efforts pour réduire les inégalités soient intensifiés. Les inégalités de développement humain, telles que mesurées par l'IDHI, ont légèrement diminué dans la plupart des régions depuis 2010, excepté en Afrique subsaharienne, où elles stagnent. Ce recul est principalement dû à la réduction des inégalités de santé dans toutes les régions, alors que l'inégalité liée aux années de scolarisation est de manière générale restée stable, et que l'inégalité de revenus a augmenté dans plusieurs régions, y compris en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. Des baisses des inégalités de revenus ont cependant été observées dans certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes, en Europe et en Asie centrale.

Les tendances régionales mises en relief par l'IDHI dissimulent encore beaucoup de variations entre les pays au sein des régions, en ce qui concerne les niveaux d'inégalité et les trajectoires de changement. En Afrique subsaharienne, par exemple, les figures 11.3 à 11.5 montrent les mesures de l'inégalité selon Atkinson pour chacune des dimensions de l'IDH par pays pour 2010 et 2014³. Les pays situés au-dessus de la ligne des 45 degrés affichent des niveaux croissants d'inégalité, tandis que ceux qui sont en dessous de la ligne montrent des niveaux d'inégalité en baisse. Presque tous les pays ont un faible niveau d'inégalité de santé avec une exception pour la Sierra Leone, les Comores et le Togo. Les changements concernant l'éducation et les inégalités de revenu sont plus variables, avec certains pays qui accomplissent de grands progrès pour réduire les inégalités et d'autres qui connaissent des niveaux croissants d'inégalité. L'inégalité de revenus a reculé considérablement au Mozambique et en Éthiopie, tandis que le Swaziland et Cabo Verde ont enregistré des avancées sur le front de l'équité dans l'éducation.

Les sections suivantes fournissent de plus amples détails sur les degrés d'inégalité multidimensionnelle dans la région et présentent certaines options de stratégie politique pour l'avenir en vue de parvenir à une répartition plus équitable des opportunités et du potentiel humain.

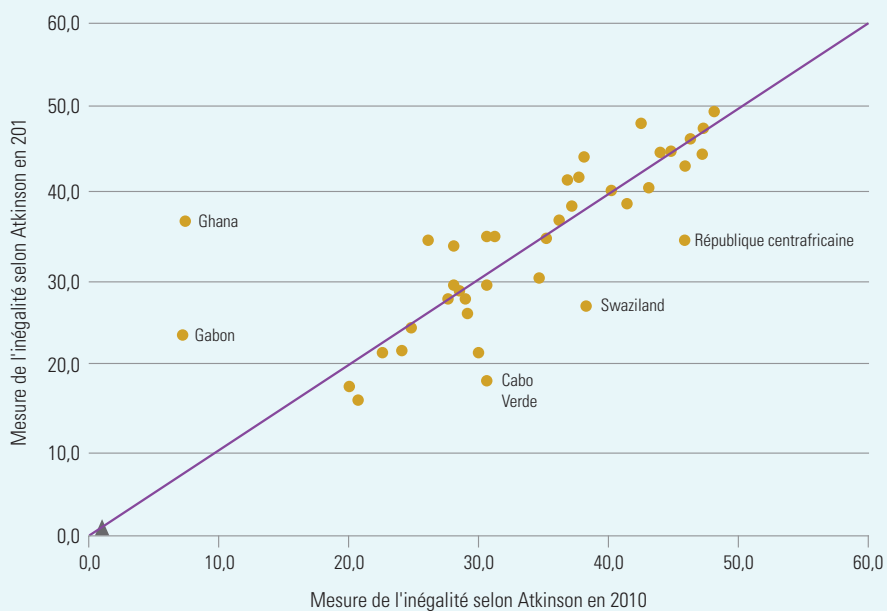
³ Les mesures des inégalités peuvent provenir d'enquêtes datant d'années antérieures à celle mentionnée.

FIGURE 11.3 Évolution des inégalités de santé 2010-2014, Afrique subsaharienne



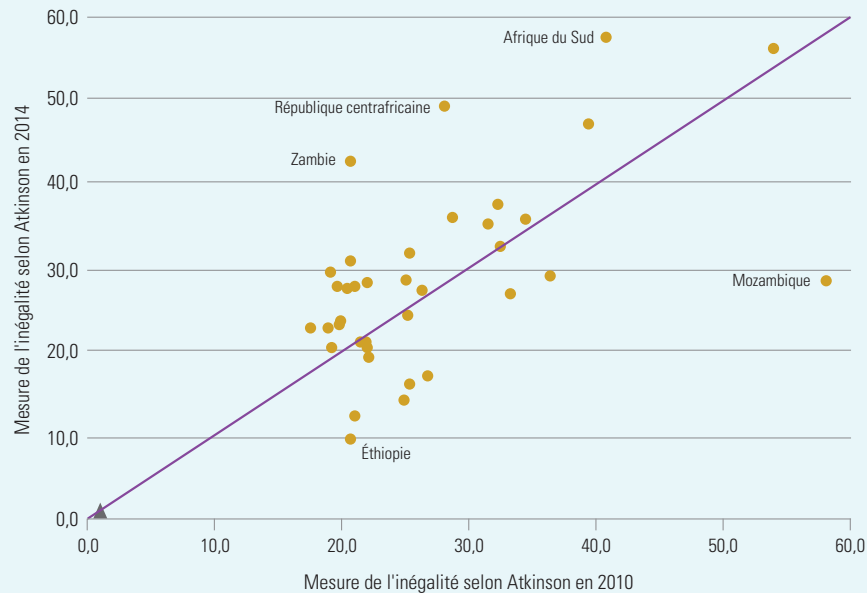
Source : Calculs des auteurs basés sur des données du PNUD (2015a).

FIGURE 11.4 Évolution des inégalités d'éducation 2010-2014, Afrique subsaharienne



Source : Calculs des auteurs basés sur des données du PNUD (2015).

FIGURE 11.5 Évolution des inégalités de revenus 2010-2014, Afrique subsaharienne



Source : Calculs des auteurs basés sur des données du PNUD (2015a).

11.4 Étude des tendances du développement humain et de l'inégalité de revenus

11.4.1 Tendances du développement humain par sous-région et par groupe de développement humain

Partie d'un niveau initial faible en 1990, l'Afrique subsaharienne a accompli d'importants progrès dans le développement humain. Entre 1990 et 2014, l'Afrique subsaharienne s'est hissée à la troisième place des régions les plus rapides en matière de développement humain, derrière l'Asie du Sud et l'Asie de l'Est. En 1990, le niveau de développement humain en Afrique subsaharienne était inférieur de 62 % à celui de la région affichant la meilleure performance, à savoir la région Europe et Asie centrale. En 2014, cet écart était tombé à 45 %, derrière l'Europe et Asie centrale et l'Amérique latine et Caraïbes, qui sont les deux régions les plus performantes. Le dernier Indice de développement humain révèle que 17 pays d'Afrique, toutes sous-régions confondues, ont désormais atteint un niveau de développement humain moyen ou élevé (PNUD, 2015).

Pourtant, la majorité des pays restent dans la catégorie des pays à faible développement humain, ce qui a une incidence négative sur le bien-être des générations présentes et futures. Trois Africains sur quatre vivent dans un pays dont les fondations du développement humain sont peu solides, tandis qu'au niveau mondial, une personne sur cinq vit dans un pays à faible développement humain (PNUD, 2015). L'Afrique est un continent jeune, avec une population âgée à plus de 50 % de moins de 18,5 ans et à 19 % de 15 à 24 ans (ONU DAES, 2015). Ce déficit de développement humain a par conséquent de considérables répercussions à court et long terme sur la croissance et le développement inclusifs.

TABLEAU 11.2 Pays africains par sous-région et par niveau de développement humain

Sous-région	Faible développement humain	Développement humain moyen	Développement humain élevé	Pays au développement plus rapide (2000-2014)
Afrique centrale	Cameroun République centrafricaine Tchad République démocratique du Congo Madagascar	République du Congo Guinée équatoriale Gabon		République démocratique du Congo République du Congo
Afrique de l'Est	Burundi Comores Djibouti Érythrée Éthiopie Kenya Rwanda Soudan du Sud Soudan Ouganda Tanzanie (République-Unie de)		Seychelles	Burundi Djibouti Éthiopie Kenya Rwanda Tanzanie (République-Unie de)
Afrique du Nord	Mauritanie	Égypte Maroc	Algérie Libye Tunisie	
Afrique australe	Angola Lesotho Malawi Mozambique Swaziland Zimbabwe	Botswana Namibie Sao Tomé-et-Principe Afrique du Sud Zambie	Maurice	Angola Botswana Malawi Mozambique Zambie Zimbabwe
Afrique de l'Ouest	Bénin Burkina Faso Côte d'Ivoire Gambie Guinée Guinée-Bissau Libéria Mali Niger Nigéria Sénégal Sierra Leone Togo	Cabo Verde Ghana		Burkina Faso Guinée Libéria Mali Niger Sierra Leone

Source : PNUD, 2015a.

Les avancées récentes dans le développement humain découlent des améliorations intervenues dans les dimensions du développement humain liées et non liées au revenu. Les pays africains qui progressent le plus rapidement ont enregistré des avancées tant sur le plan des revenus que sur les aspects non financiers du développement humain. Un bilan de la variation annuelle des dimensions du développement humain liées et non liées au revenu dans les 20 pays d'Afrique les mieux classés montre que de 2005 à 2012, 60 % des pays ont connu une amélioration de ces deux aspects. Les 35 % restants ont enregistré des progrès plus conséquents dans les dimensions non liées au revenu, tandis que seulement 5 % ont affiché principalement une amélioration en termes de revenus (PNUD, 2013b).

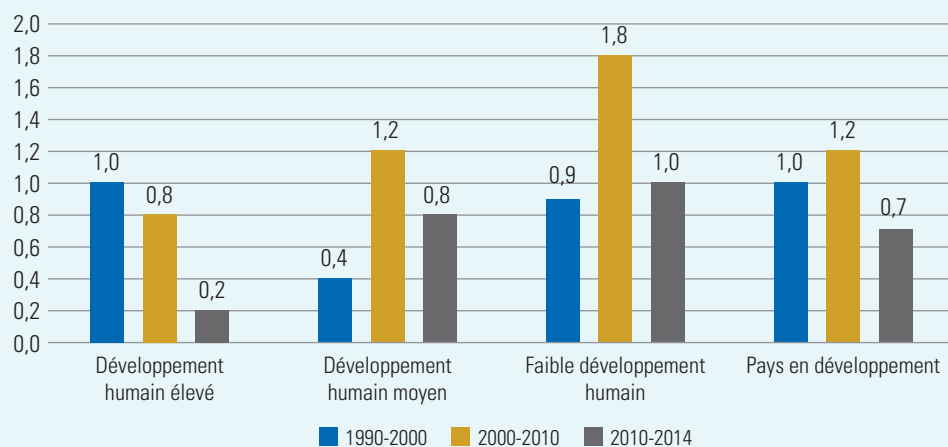
Il est important de noter que les pays africains affichant un faible développement humain rattrapent leur retard. Ils améliorent leur classement relativement plus vite que les pays africains au développement humain élevé. Les pays qui progressent le plus rapidement depuis 2000 sont l'Angola, le Burundi, le Botswana, le Burkina Faso, la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, la Guinée, le Kenya, le Libéria, le Malawi, le Mali, le Mozambique, le Niger, la République du Congo, la Sierra Leone, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, la Zambie, et le Zimbabwe. Ensemble, ces pays représentent une proportion considérable de la population du continent. Ils constituent également un éventail de pays riches en ressources naturelles et de pays économiquement plus diversifiés. Cela démontre l'importance d'une utilisation efficace des ressources disponibles, au-delà de la simple abondance des ressources, pour progresser sur la voie du développement humain. En outre, il semble que la paix ait une incidence positive, puisque les pays sortant d'un conflit rattrapent leur retard.

L'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM), qui examine à la fois l'incidence et l'intensité de la pauvreté dans le monde selon trois dimensions (la santé, l'éducation et les conditions de vie), dresse un tableau similaire à celui de l'IDH concernant les progrès de l'Afrique dans la réduction de la pauvreté. Une des principales conclusions de l'IPM mondial (2016) est que pour les 35 pays africains où l'évolution de la pauvreté a été analysée au fil du temps, 30 l'ont fait reculer de façon significative. Le Rwanda a connu la réduction la plus rapide de l'IPM, suivi par le Ghana, le Libéria, les Comores et la République démocratique du Congo. En outre, chaque indicateur de l'IPM a affiché un recul considérable au Burkina Faso, aux Comores, au Gabon, au Mozambique et au Rwanda. Certains pays, comme le Gabon, le Ghana, la Gambie, le Libéria, le Mozambique, le Malawi, le Niger et le Rwanda, ont réussi à réduire la pauvreté dans toutes les régions, ce qui indique que cette baisse s'est opérée de manière équitable (Alkire *et al. et al.*, 2016).

Cependant, le rythme de l'évolution du développement humain a ralenti depuis 2010. Par conséquent, bien que l'écart entre les pays à faible niveau de développement humain et les pays à développement humain élevé diminue, il reste nécessaire de soutenir cette croissance. En effet, son ralentissement est de toute évidence préoccupant, puisqu'au moins 17 pays africains demeurent dans la catégorie des pays à faible développement humain. Dans certains cas, cette situation résulte de l'insécurité, par exemple en République centrafricaine et au Soudan du Sud. L'impact de la crise financière mondiale sur le niveau des investissements directs étrangers dans les économies les plus intégrées au marché financier mondial est également manifeste, surtout en ce qui concerne les pays d'Afrique du Nord affichant un niveau de développement humain élevé. Enfin, l'instabilité des prix des produits de base a également joué un rôle dans la réduction de la croissance des revenus dans les pays dépendants des ressources naturelles et des produits agricoles, tels que le Botswana, la Guinée équatoriale, le Mozambique et l'Ouganda.

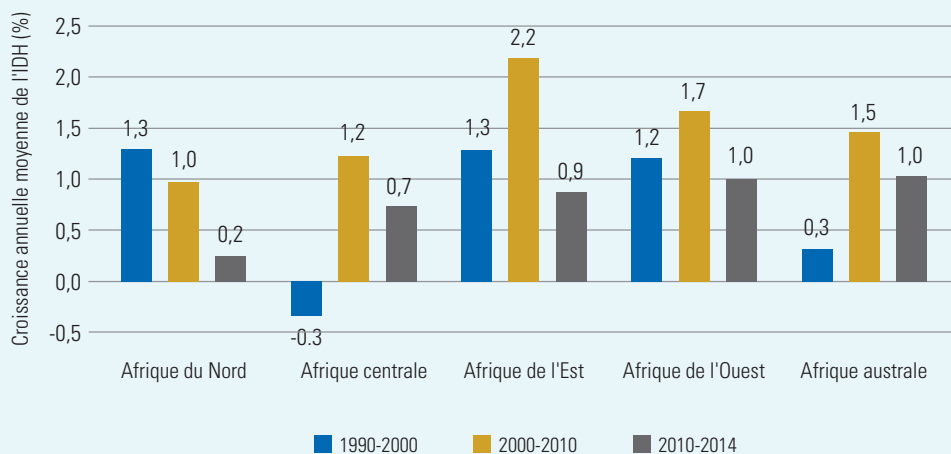
Ce ralentissement du rythme d'amélioration du développement humain n'est pas homogène dans les sous-régions. Dans les années 1990, l'Afrique de l'Est et l'Afrique du Nord ont connu l'amélioration la plus rapide à cet égard. L'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest ont pris le relais à partir de 2000, et l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique australe depuis 2010. Alors que l'on observe une tendance au ralentissement de

FIGURE 11.6 Évolution annuelle moyenne du niveau de l'IDH dans les pays africains, par groupe de développement



Source : Calculs des auteurs basés sur des données du PNUD (2015a).

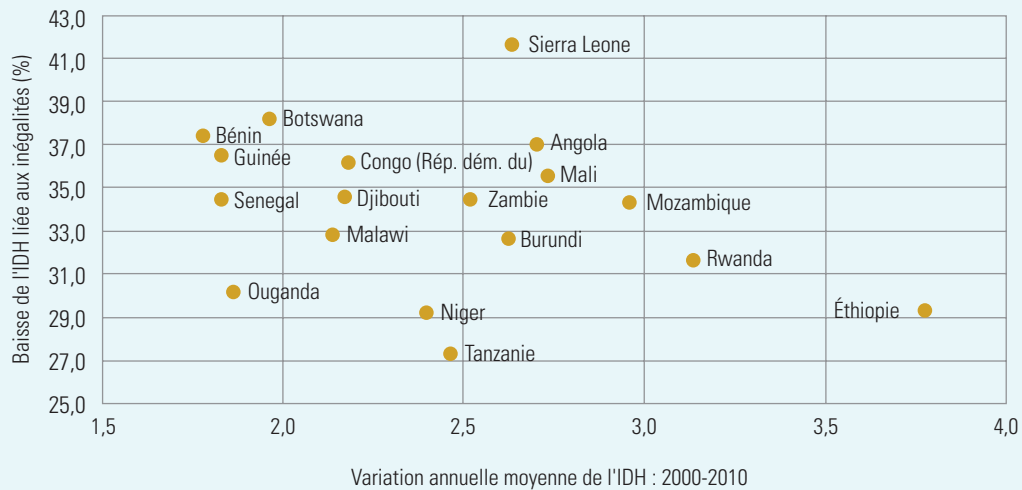
FIGURE 11.7 Évolution du développement humain par sous-région



Source : Calculs des auteurs basés sur des données du PNUD (2015).

l'amélioration du développement humain dans toutes les sous-régions, l'Afrique australe, l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest ont enregistré les baisses de cadence les plus faibles, passant de 30 à 40 %. Le taux d'amélioration a diminué plus fortement en Afrique de l'Est avec une réduction de 60 %, principalement en raison d'un ralentissement au Burundi, en Tanzanie et en Ouganda. Toutefois, malgré le ralentissement général, un certain nombre de pays ont continué de suivre une trajectoire ascendante, comme l'Afrique du Sud, le Gabon, le Lesotho, les Seychelles, et le Togo.

FIGURE 11.8 Perte de développement humain due aux inégalités mesurée par l'évolution de l'IDH



Source : PNUD, 2015a.

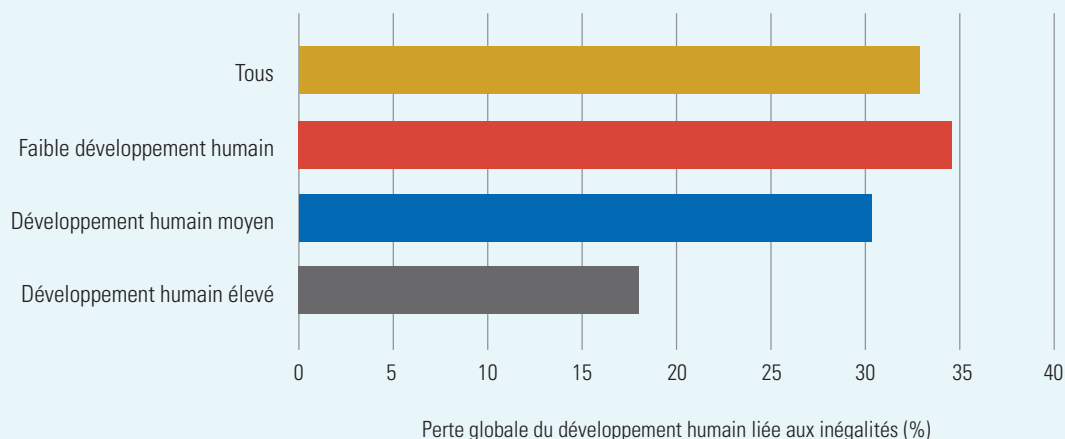
Les pays qui progressent le plus rapidement ont également tendance à avoir un faible niveau d'inégalité; les pays dont les indicateurs de développement humain se caractérisent par des inégalités plus faibles ont enregistré des améliorations en moyenne plus rapides que ceux qui affichent des niveaux d'inégalité plus élevés. Par exemple, l'Éthiopie, le Rwanda, le Burundi et le Mozambique se sont développés plus rapidement que le Bénin, le Botswana et la République démocratique du Congo. Ces derniers présentent des niveaux d'inégalité plus élevés dans l'éducation, la santé et la répartition des revenus au sein de la population. Cela se traduit par une perte globale de développement plus élevée, telle que reflétée par l'écart entre l'IDH et l'IDHI, exprimé en pourcentage.

11.4.2 Tendances de l'inégalité par sous-région et par groupe de développement humain

Les pays ayant un développement humain élevé semblent être associés à de faibles niveaux d'inégalité globale au regard de l'IDH. Comme mentionné précédemment, les pays de l'Afrique subsaharienne enregistrent des pertes particulièrement élevées en potentiel de développement humain lorsque la répartition au sein de la population est prise en compte. Toutefois, en général, les pays africains affichant un faible développement humain sont confrontés à des niveaux d'inégalités plus élevés que les pays africains dont le développement humain est moyen ou élevé.

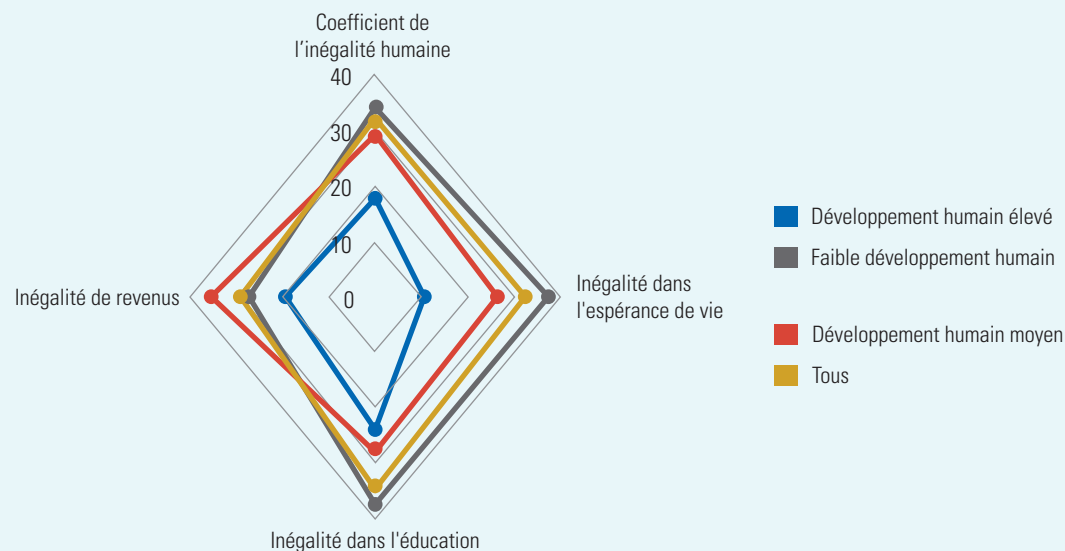
Pourtant, lorsque les dimensions de l'inégalité du développement humain sont prises en compte, on constate qu'à chaque groupe de pays correspond un facteur d'inégalité différent. Ainsi, l'inégalité en matière d'éducation dans les pays à développement humain élevé est supérieure aux inégalités en termes de revenus et de santé. Dans les pays à faible niveau de développement humain, la part des inégalités au titre de l'éducation et de la santé dans l'inégalité globale de l'IDH est relativement supérieure à celle de l'inégalité de revenus. Dans les pays à développement humain moyen, l'incidence de l'inégalité de revenus surpasse celle des inégalités liées à l'éducation et à la santé.

FIGURE 11.9 Perte globale due à l'inégalité, par groupe de développement humain



Source : Calculs des auteurs basés sur des données du PNUD (2015a).

FIGURE 11.10 Dimensions de l'inégalité dans le développement humain, par groupe de développement humain



Source : Calculs des auteurs basés sur des données du PNUD (2015a).

En plus de l'inégalité au sein de la population, tous les pays africains affichent une certaine forme d'inégalité de genre. L'indice d'inégalité de genre (IIG) du PNUD montre que dans l'ensemble, les pays à développement humain élevé enregistrent un écart plus faible entre les hommes et les femmes sur les plans de la santé, de l'autonomisation et de l'activité économique que les pays ayant un faible développement humain. L'IIG évalue les inégalités fondées sur le genre sur trois plans : la santé génésique, mesurée par

le taux de mortalité maternelle et le taux de natalité chez les adolescentes; l'autonomisation, mesurée par la proportion de sièges parlementaires occupés par des femmes, et le niveau d'études secondaires ou supérieures respectivement des femmes et des hommes ; et enfin, l'activité économique, mesurée par le taux de participation au marché du travail tant pour les femmes que pour les hommes. L'IIG peut être interprété comme la perte de développement humain liée aux inégalités entre les femmes et les hommes au regard de ces trois dimensions.

Cependant, des niveaux relativement plus faibles d'inégalités de genre dans les pays africains à développement humain élevé masquent d'importantes lacunes économiques liées à la participation des femmes au marché du travail. Par exemple, de nombreux pays d'Afrique du Nord sont confrontés à des difficultés pour assurer l'autonomisation économique des femmes à travers leur participation au marché du travail. En revanche, les pays à faible niveau de développement humain ont davantage de femmes qui accèdent au marché du travail, mais les inégalités en termes de santé et d'éducation restent très élevées. Cela peut avoir une conséquence négative sur la participation effective des femmes à la force de travail, car elles sont surreprésentées dans le secteur informel et dans les emplois précaires. L'inégalité de genre sur le marché du travail entraîne une perte des avantages à l'échelle de l'individu, des ménages et de la société. On estime à plus de 60 milliards de dollars par an les pertes économiques engendrées par ces inégalités de genre sur le marché du travail en Afrique subsaharienne (Bandara, 2015).

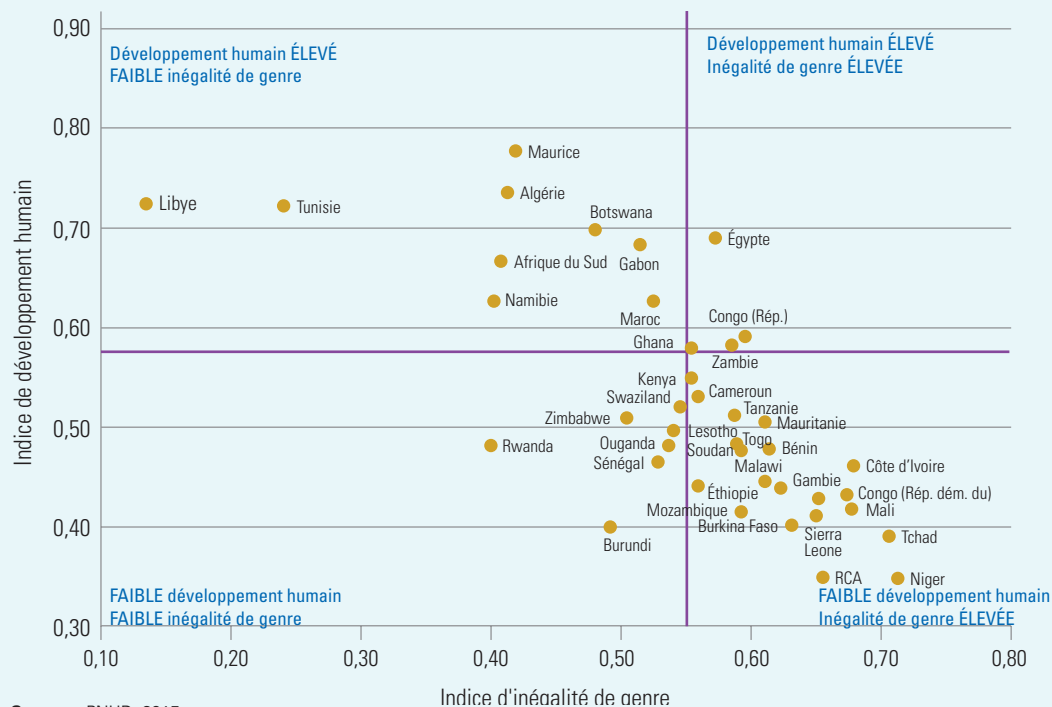
Sur le plan politique également, l'écart entre les genres subsiste dans la plupart des pays africains. Il reste particulièrement marqué dans la représentation politique et le leadership, malgré des progrès considérables accomplis dans certains pays à cet égard. Par exemple, le Rwanda, le Sénégal, les Seychelles, le Mozambique et le Zimbabwe ont enregistré des avancées spectaculaires sur ce front, avec une représentation de 40 à 50 % de femmes dans leurs parlements respectifs (UIP, 2016). Cela va bien au-delà du minimum d'un tiers inscrit dans la plupart des constitutions nationales. Cependant, il existe un écart important dans les résultats des pays africains : 37 ont un niveau de représentation inférieur à la moyenne de 23 % de l'Afrique subsaharienne. Dans au moins 10 pays, le niveau de représentation est inférieur à 10 %, les moins performants étant la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, les Comores, le Nigéria et le Swaziland (UIP, 2016).

Les inégalités liées aux revenus et au genre sont aggravées par les inégalités dues à la situation géographique et à l'âge. À l'heure actuelle, la majorité des jeunes Africains vivent dans la pauvreté et travaillent à un âge précoce au lieu de poursuivre leurs études. On estime que plus de 17 % des jeunes Africains de 15 à 17 ans travaillent et ne sont pas scolarisés, contre 15 % en Asie et dans le Pacifique, et seulement 2,2 % dans la région Europe de l'Est et Asie centrale (OIT, 2015). Les jeunes de 15 à 24 ans qui travaillent, y compris ceux qui vivent en zone urbaine, sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté. Si à l'échelle mondiale, deux tiers des jeunes qui travaillent peuvent être qualifiés de travailleurs pauvres, en Afrique subsaharienne, neuf jeunes travailleurs sur 10 sont pauvres ou quasiment pauvres (OIT, 2015). La proportion la plus élevée de jeunes travailleurs pauvres se trouve en Asie du Sud (94 %), suivie de l'Afrique subsaharienne (93 %) et de l'Asie du Sud-Est et Pacifique (67 %). Ces taux reflètent vraisemblablement la proportion plus élevée de jeunes qui sont encore scolarisés dans ces régions plutôt que dans la population active.

11.4.3 Inégalités de genre et développement humain

Comme mentionné dans les sections précédentes, les causes sous-jacentes de l'inégalité des capacités humaines tiennent, entre autres, à la participation inégale à la vie politique et économique ; à l'accès inégal aux ressources économiques, financières et naturelles ; à l'absence de sécurité et de droits de l'homme ; et à l'inégalité des résultats et des opportunités pour les femmes et les hommes. La répartition inéquitable des

FIGURE 11.11 Développement humain et inégalité de genre en Afrique



Source : PNUD, 2015a.

Remarque : RCA = République centrafricaine.

ressources nationales, les inégalités d'accès au pouvoir pour influencer sur la prise de décisions, les institutions et les normes sociales discriminatoires existantes jouent, par ailleurs, un rôle clé dans la propagation de l'inégalité dans les pays africains, en particulier de l'inégalité de genre.

Il existe une relation négative entre le développement humain et l'inégalité de genre en Afrique, comme le montre la figure 11.11, qui associe le niveau de développement humain au niveau d'inégalité de genre. Les pays disposant d'un niveau globalement faible d'inégalité de genre, comme la Libye, la Tunisie et Maurice, ont généralement des niveaux élevés de développement humain. En revanche, des pays comme le Niger, le Tchad, la République centrafricaine, le Mali et la République démocratique du Congo, qui affichent des niveaux élevés d'inégalité de genre, ont généralement des niveaux de développement humain plus faibles.

Si les pays africains ont réagi aux inégalités de genre en instaurant des cadres législatifs et des institutions au niveau régional, sous-régional et national, en mettant en œuvre des programmes ciblés pour réduire les écarts en matière d'éducation et de santé, et en fournissant les ressources nécessaires, le problème demeure. Compte tenu de la persistance de l'inégalité de genre en Afrique, il est nécessaire d'en examiner les causes profondes afin d'apporter une réponse plus efficace. Le Rapport sur le développement humain en Afrique (PNUD, 2016) explore les options et les mesures politiques indispensables pour accélérer l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes en Afrique. L'un de ses principaux constats est que les institutions et les normes sociales jouent un rôle essentiel dans la persistance des inégalités de genre. Par exemple, il est

largement prouvé que les pays marqués par de fortes inégalités de genre et la présence d'institutions sociales discriminatoires, telles que pointées par l'indice d'inégalité de genre (IIG) du PNUD et l'indice Institutions sociales et égalité hommes-femmes (ISE) de l'OCDE, ont en général des résultats de développement humain plus faibles pour les femmes que pour les hommes. Ces institutions sociales discriminatoires qui limitent le pouvoir décisionnel et le statut des femmes au sein de leur foyer, augmentent leur vulnérabilité à la violence, engendrent des inégalités de soins entre les enfants (en faveur des fils), réduisent l'accès des femmes aux ressources ainsi que leur participation à la vie politique et à la vie publique.

Bien que ces constatations n'établissent pas de causalité, elles démontrent que la lutte contre les causes profondes de l'inégalité de genre peut être un moyen efficace d'amélioration de la vie des hommes et des femmes. À cet effet, le Rapport sur le développement humain en Afrique propose une approche en cinq étapes pour parvenir à un développement humain durable en accélérant l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. Cette approche consiste premièrement à mettre l'accent sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes en tant que catalyseurs du développement plutôt que sur l'égalité des genres comme résultat distinct. Deuxièmement, elle encourage un leadership fort et la responsabilisation dans la lutte contre les normes sociales préjudiciables sous toutes leurs formes et à tous les niveaux. Troisièmement, elle appelle à des choix stratégiques de planification et de budgétisation renonçant aux acquis à court terme du statu quo au profit d'investissements dans une trajectoire de croissance plus autonome et inclusive. Elle plaide également pour des institutions plus adaptées, socialement plus responsables et représentatives, et pour la collecte de données de meilleure qualité aux fins de prises de décisions efficaces. Finalement, cette approche encourage une coopération régionale et Sud-Sud pour la conception et la mise en œuvre de politiques et initiatives axées sur la question du genre.

11.5 Réponse politique en faveur de la réduction des inégalités en matière de développement humain et de la réalisation de l'Agenda 2063 et des Objectifs de développement durable

Compte tenu de l'analyse précédente, cette partie s'appuie sur les conclusions d'un examen des progrès de l'Afrique dans la réalisation des objectifs de développement mondial et régional, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) (UA *et al.*, 2015). L'accent est mis sur l'apport de conclusions politiques clés qui contribuent à combler l'écart de développement humain en Afrique subsaharienne en accélérant la réalisation du nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

La structure économique de l'Afrique apporte un certain éclairage sur la dynamique de la pauvreté, de la croissance et des inégalités sur le continent. La composition du PIB par secteur est révélatrice des canaux de distribution de la richesse pour la réduction de la pauvreté. Il y a eu des changements dans tous les secteurs entre 2000 et 2014, en particulier dans l'agriculture, qui fournit traditionnellement des moyens d'existence à la majorité de la population africaine, même si elle ne leur assure que le minimum vital. Contrairement à la transformation structurelle observée dans d'autres régions, l'emploi ne s'est pas déplacé de l'agriculture à l'industrie manufacturière à forte intensité de main-d'œuvre, mais plutôt vers les services, qui n'ont pas créé suffisamment d'emplois. Cette tendance est préoccupante, car elle n'a pas encouragé le développement d'une industrie et d'un secteur manufacturier léger à forte intensité de main-d'œuvre, propice à une croissance inclusive ni fourni des éléments de base pour la diversification et le dynamisme des économies locales.

Remédier aux causes sous-jacentes des dimensions multiples des inégalités dotera l'Afrique subsaharienne de bases plus solides pour un développement durable. Des niveaux élevés d'inégalité se sont révélés moins

propices à la réduction de la pauvreté, car les bénéfices de la croissance profitent seulement à quelques individus (croissance non inclusive), d'où le ralentissement de la réduction de la pauvreté en Afrique malgré une décennie de forte croissance. Au regard du coefficient de Gini, l'Afrique subsaharienne affiche un niveau plus élevé d'inégalité que le reste du monde en développement. Le coefficient moyen de Gini en Afrique⁴ est de 0,43, alors que pour les autres pays en développement non africains, il est inférieur à 0,39 (Bhorat, 2015). L'Afrique subsaharienne avait en 2015 un coefficient moyen de 0,44, légèrement plus élevé que la moyenne du continent (voir ci-dessous), principalement en raison des résultats de l'Afrique australe et de l'Afrique centrale, qui relèvent la moyenne de la région.

L'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, les Comores, la Namibie, la République centrafricaine et la Zambie présentent des inégalités de revenus exceptionnellement élevées, qui ont eu pour effet d'augmenter le résultat global de l'Afrique. Si l'on retire ces sept pays faisant figure d'exceptions, l'Afrique se place au même niveau d'inégalité que les autres pays en développement (Bhorat *et al.*, 2016). Ces tendances reflètent presque, en sens inverse, les tendances de réduction de la pauvreté dans de nombreux pays. La pauvreté a eu tendance à diminuer beaucoup plus rapidement dans les économies caractérisées par des inégalités de revenus relativement plus faibles et des structures économiques plus diversifiées que dans les pays dotés de grands secteurs « fermés » avec des rendements des capitaux plus élevés que ceux de la main-d'œuvre. Finalement, pour que l'Afrique puisse réduire considérablement la pauvreté, sa structure économique doit évoluer davantage vers le secteur manufacturier et l'industrie légère afin de créer des emplois et d'engager le continent sur la trajectoire d'un développement humain plus durable.

11.5.1 Mesures macroéconomiques et sectorielles aux niveaux national, régional et continental

Transformation structurelle économique. L'Afrique doit transformer ses structures économiques pour diversifier sa base économique, créer des emplois pour les jeunes et les femmes au chômage, et commencer à inverser les tendances de l'inégalité (élevée) sur le continent. Les enseignements importants sont nombreux concernant l'impact sur la pauvreté et les tendances de l'inégalité qui caractérisent la croissance de l'Afrique ces 10 dernières années. Les progrès dans l'éradication de la pauvreté dépendront en grande partie de l'industrialisation durable et de la transformation agricole sur le continent.

Stabilité macroéconomique et stabilité politique. Le développement va de pair avec un environnement stable et propice aux investissements ainsi qu'à la croissance. Les taux de croissance enregistrés précédemment ont été stimulés en partie par des environnements stables. Les exemples sont légion en Afrique concernant les régressions en matière de développement liées à des environnements économique et politique instables. La réalisation de la plupart, voire de la totalité, des ODD dépendra de la stabilité des environnements opérationnels.

Urbanisation durable. L'Afrique a la possibilité de promouvoir une urbanisation durable pour accélérer la transformation structurelle inclusive ainsi que la réduction de la pauvreté et des inégalités. Cela impliquera la promotion de moyens de subsistance durables et un accès aux services publics (aux transports, aux infrastructures, au logement, à l'eau, à l'hygiène et l'assainissement, à l'énergie) pour une population africaine en augmentation. Les institutions nationales devront relever de front plusieurs défis environnementaux, tels que la pollution des sols, de l'eau et de l'air due à l'urbanisation rapide, y compris les pressions supplémentaires liées au changement climatique. Des investissements seront nécessaires pour

⁴Le coefficient de Gini évalue la mesure dans laquelle la répartition des revenus (ou, dans certains cas, des dépenses de consommation) entre les individus ou les ménages au sein d'une économie s'écarte d'une répartition parfaitement égale. Il s'exprime en pourcentage d'une surface maximale en dessous d'une ligne. Un coefficient de Gini de 0 représente donc une égalité parfaite, tandis qu'un coefficient de 100 représente une inégalité totale (Banque mondiale, 2016).

développer la connectivité urbaine afin de tirer parti des économies d'agglomération pour la transformation structurelle. Enfin, il est nécessaire de prendre des mesures pour atténuer l'impact de l'expansion urbaine dans les zones rurales, ce qui implique notamment un changement des modes d'utilisation et de répartition des terres, aujourd'hui biaisés.

11.5.2 Mise en place de cadres pour mobiliser de nouveaux acteurs et partenaires et de nouvelles opportunités

Mobilisation des ressources nationales. Le financement joue un rôle important dans la définition des domaines d'investissement et les résultats de développement. Le programme des OMD dépendait en grande partie de l'aide publique au développement (APD). Les pays doivent concevoir des politiques novatrices pour mobiliser des ressources nationales à l'appui des ODD. La transformation structurelle anticipée et la croissance s'accompagneront de changements dans les politiques fiscales nationales et mondiales, afin de répartir équitablement la charge du financement des dépenses publiques.

Développement des infrastructures. Les infrastructures peuvent contribuer au développement durable en facilitant la création d'opportunités économiques pour les citoyens et les entreprises. L'Afrique pâtit de gros déficits d'infrastructures dans les domaines du transport (routier, aérien et ferroviaire), de l'énergie (électricité et eau) et des technologies. Le fait de remédier à ces déficits permettrait de stimuler l'activité économique et la croissance, et d'entraîner des retombées positives considérables pour le développement humain. Investir dans les infrastructures en Afrique réduira drastiquement les coûts des entreprises sur le continent et dynamisera le commerce, tout en contribuant à la réalisation des objectifs d'intégration régionale dans le cadre de l'Agenda 2063, et à l'amélioration de la qualité de vie en favorisant l'accès aux marchés, à l'éducation et aux opportunités dans le domaine de la santé.

Intégration régionale. L'intégration régionale est un moyen pour les pays d'atteindre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux prioritaires en vue d'un développement humain plus durable et plus équitable. L'intégration régionale consiste à réunir les pays, les institutions, les personnes et les idées en éliminant les obstacles au commerce, en harmonisant les normes et les cadres réglementaires, en facilitant les flux financiers et la mobilité de la main-d'œuvre, en adoptant des approches communes de politiques budgétaire et monétaire, en promouvant la paix et la prévention des conflits et en réalisant des investissements conjoints dans les infrastructures transfrontalières (transport, énergie, communication). Pour accélérer le rythme de l'intégration régionale, il faut une plus grande cohérence des politiques nationales et régionales, ainsi qu'un leadership plus affirmé des institutions régionales qui doivent rendre des comptes aux États membres. En plus de fournir le financement nécessaire, les ressources techniques et humaines indispensables, les institutions régionales doivent veiller à ce que les citoyens participent aux prises de décisions clés au niveau régional afin d'assurer une large adhésion.

11.5.3 Domaines clés de l'investissement avec des effets multiplicateurs pour la réalisation des Objectifs de développement durable

Développement du capital humain et autonomisation des jeunes. La construction du capital humain continuera d'exiger une attention à moyen et à long terme en Afrique. Si certains indicateurs de développement humain ont connu une amélioration, d'autres restent à la traîne, et la marge de manœuvre pour la réalisation des OMD en vue d'engager le continent sur la voie d'un développement véritable est bel et bien réelle. L'ODD 1 (éradication de la pauvreté), l'ODD 2 (sécurité alimentaire), l'ODD 3 (santé), l'ODD 4 (éducation), l'ODD 5 (égalité des genres) et l'ODD 6 (assainissement) doivent être au centre de cet objectif de développement.

Renforcement de la résilience. L'Afrique reste vulnérable aux chocs, aux catastrophes et aux conflits qui continuent de saper les progrès du continent en matière de développement. Les revers sur ce plan ont pour cause : la contraction des prix des matières premières, les conflits internes dans la plupart des pays, particulièrement en Afrique centrale, l'augmentation des activités issues de l'extrémisme violent, les effets du changement climatique observés au Sahel, dans la Corne de l'Afrique et dans les régions d'Afrique australe, et la récente crise d'Ebola. La mise en place de systèmes solides pour les questions socio-économiques, la gouvernance et l'environnement afin de faire face à ces chocs devra, outre la mise en œuvre de politiques et programmes de protection sociale efficaces, faire partie intégrante du nouveau programme de développement durable.

Accélération des progrès sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. Donner aux femmes accès aux mêmes opportunités économiques, sociales et politiques, en passant d'une égalité juridique à une égalité de fait constitue un levier de croissance économique et de développement humain plus inclusifs. Cela implique de soutenir l'adoption de réformes juridiques, de politiques et de programmes visant à promouvoir l'autonomisation des femmes. Cette démarche nécessite aussi d'appuyer les capacités nationales pour promouvoir et accroître la participation et le leadership des femmes dans les prises de décisions au niveau du foyer, dans l'économie et au sein de la société. En outre, les capacités de mise en œuvre d'approches multisectorielles pour atténuer les effets des pratiques discriminatoires dans les domaines de la santé et de l'éducation doivent être renforcées. Enfin, il est fondamental d'aider les femmes à accéder à la propriété et à assumer la gestion des ressources économiques et environnementales.

RÉFÉRENCES

Adjiwanou, V. et T. LeGrand. 2014. Gender inequality and the use of maternal healthcare services in rural sub-Saharan Africa. *Health & Place*, 29, p. 67-78.

Agbor, J. 2012. *Poverty, Inequality and Africa's Education Crisis*. The Brookings Institute.

Alkire S., C. Jindra, G. Robles et A. Vaz. 2016. Multidimensional Poverty in Africa, *Oxford Poverty and Human Development Initiative. Briefing 40*.

Alkire, S., et J.E. Foster. 2010. Designing the Inequality-Adjusted Human Development Index. *OPHI Working Paper N°37. Annual Review of Sociology*, 40, 619-642.

Anyanwu, J. C., A.E. Erhijakpor, A. E. et E. Obi. 2016. Empirical analysis of the key drivers of income inequality in West Africa. *African Development Review*, 28(1), 18-38.

Atkinson, A. 1970. On the measurement of economic inequality. *Journal of Economic Theory* 2(3): 244–263.

Autor, D. H. 2014. Skills, education, and the rise of earnings inequality among the 'other 99 per cent'. *Science* 344, N°6186 : 843–851.

Bandara, A. 2015. The economic cost of gender gaps in effective labor: Africa's missing growth reserve. *Feminist Economist*, 21/2, 162-186. Disponible à l'adresse : www.tandfonline.com/doi/pdf/10.1080/13545701.2014.986153

Banque mondiale. 2015. *Indicateurs du développement dans le monde*. Washington, D.C.

Bhorat, H., K. Naido et K. Pillay. 2016. « Growth, poverty and inequality interactions in Africa: An overview of key issues ». UNDP Working Paper Series (UNDP-RBA/WPS/1/2016).

Blanden, J. 2013. Cross-country rankings in intergenerational mobility: a comparison of approaches from economics and sociology. *Journal of Economic Surveys*, 27(1), 38-73.

CEA (Commission économique pour l'Afrique). 2015. *MDG Report 2015: Assessing Progress in Africa toward the Millennium Development Goals*. Addis Abeba.

DAES (Département des affaires économiques et sociales [Nations Unies]). 2015. World population prospects: The 2015 revision, key findings and advance tables. *Working Paper No. ESA/P/WP.241*. New York, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Division de la population. Disponible à l'adresse : http://esa.un.org/unpd/wpp/publications/files/key_findings_wpp_2015.pdf

Di Cesare, M., Y.H. Khang, P. Asaria, T. Blakely, M.J. Cowan, F. Farzadfar, R. Guerrero, N. Ikeda, C. Kyobutungi, K.P. Msyamboza, S. Oum, J.W. Lynch, M.G. Marmot et M. Ezzati. 2013. Inequalities in non-communicable diseases and effective responses. *The Lancet*, 381 (9866), 585-597.

- Duncan, G. J. et R.J. Murnane, éd.** 2011. *Whither Opportunity? Rising Inequality, Schools, and Children's Life Chances*. Russell Sage Foundation.
- Economist Intelligence Unit.** 2015. Democracy Index 2014: Democracy and its discontents. *Report from The Economist Intelligence Unit*, 1-55.
- Foster, J. E., L.F. Lopez-Calva et M. Szekely.** 2005. Measuring the distribution of human development: methodology and an application to Mexico. *Journal of Human Development*, 6:1.
- UIP (Union parlementaire internationale).** 2016. Women in National Parliaments Database. Disponible à l'adresse : www.ipu.org/wmn-e/world.htm
- Keswell, M., S. Girdwood et M. Leibbrandt.** 2013. Educational inheritance and the distribution of occupations : evidence from South Africa. *Review of Income and Wealth*, 59(S1), S111-S137.
- Lambert, S., M. Ravallion et D. Van de Walle.** 2014. Intergenerational mobility and interpersonal inequality in an African economy. *Journal of Development Economics*, 110, 327-344.
- Mills, A., J. E. Ataguba, J. Akazili, J. Borghi, B. Garshong, S. Makawia, G. Mtei, B. Harris, J. Macha, F. Meheus et D. McIntyre.** 2012. Equity in financing and use of health care in Ghana, South Africa, and Tanzania: implications for paths to universal coverage. *The Lancet* 380, N 9837 : 126-133.
- Nations Unies.** 2015. *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement*. New York.
- _____. 2015. *ICT Facts and Figures 2015*. Genève, ICT.
- Nishimura, M. et T. Yamano.** 2013. Emerging private education in Africa: determinants of school choice in rural Kenya. *World Development*, 43: 266-275.
- OIT (Organisation internationale du Travail).** 2015. *Global Employment Trends for Youth 2015: Scaling up Investments in Decent Jobs for Youth*. Genève.
- Ombati, V. et O. Mokuia.** 2012. Gender inequality in education in sub-Saharan Africa. *Journal of Women's Entrepreneurship and Education*, 114-136.
- ONU-Habitat (Programme des Nations Unies pour les établissements humains).** 2013. *State of the World's Cities 2012/2013*. Kenya.
- Phiri, J. et J.E. Ataguba.** 2014. Inequalities in public health care delivery in Zambia. *International Journal for Equity in Health*, 13: 24.
- Pinheiro, P.S.** 2006. *World Report on Violence against Children*. New York, UNICEF.
- Piraino, P.** 2015. Intergenerational earnings mobility and equality of opportunity in South Africa. *World Development*, 67, 396-405.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement).** Bureau régional pour l'Afrique. 2016. *Rapport sur le développement humain 2016*. New York.
- _____. 1990. *Rapport sur le développement humain 1990*. Oxford : Oxford University Press.
- _____. 1994. *Rapport sur le développement humain 1994*. Oxford : Oxford University Press.
- _____. 2013a. *L'humanité divisée : combattre les inégalités dans les pays en développement*. New York.
- _____. 2013b. *L'essor du Sud : le progrès humain dans un monde diversifié*. New York. Disponible à l'adresse : http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2013_french.pdf
- _____. 2015a. *Rapport sur le développement humain 2015. Le travail au service du développement humain*. New York.
- _____. 2015b. *Rapport sur le développement humain 2015. Technical Notes. Calculating the Human Development Indices - Graphical Presentation*. Disponible à l'adresse : http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr2015_technical_notes.pdf
- _____. 2016. *Accélérer les progrès en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes en Afrique*.
- Senadza, B.** 2012. Education Inequality in Ghana: gender and spatial dimensions. *Journal of Economic Studies*, 39(6), 724-739.
- Stewart, F., éd.** 2008. *Horizontal Inequalities and Conflict*. London, Palgrave Macmillan.
- Torche, F.** 2014. Intergenerational mobility and inequality: the Latin American case.
- UIT (Union internationale des télécommunications).** 2013. *ICT Facts and Figures 2013*. Genève.
- _____. 2015. *ICT Facts and Figures 2015*. Genève.
- Union africaine, Commission économique pour l'Afrique (CEA), BAfD (Banque africaine de développement) et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).** 2015. *Rapport OMD 2015 - Évaluation des progrès réalisés en Afrique pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis Abeba. Disponible à l'adresse : <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/librarypage/mdg/mdg-reports/africa-collection/>
- Van Fleet, J. W., K. Watkins et L. Greubel.** 2012. *Africa Learning Barometer*. Disponible à l'adresse : www.brookings.edu/research/interactives/africa-learning-barometer
- Wabiri, N. et N. Taffa, N.** 2013. Socio-economic Inequality and HIV in South Africa. *BMC Public Health*, 13(1), 1.